DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

Délibération
n° 2019.02.016.B

Forum sport santé environnement - édition 2019: demande de subventions auprès des partenaires publics et sollicitation de sponsoring auprès des partenaires privés.

LE QUATORZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 février 2019**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Jean REVEREAULT à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Annie MARAIS, Jean REVEREAULT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2019

DELIBERATION N° 2019.02.016.B

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES	Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT - EDITION 2019: DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES PARTENAIRES PUBLICS ET SOLLICITATION DE SPONSORING AUPRES DES PARTENAIRES PRIVES.

GrandAngoulême organise la 11ème édition du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 7 et 8 septembre 2019.

En 2018, cet évènement a réuni 135 exposants et plus de 14 000 visiteurs.

Il vise à promouvoir l'activité sportive, à donner de la visibilité aux associations du territoire et rencontre chaque année un succès auprès de la population.

Les engagements en matière de santé seront renouvelés, notamment grâce à la mise en place d'animations spécifiques comme l'apprentissage des gestes qui sauvent, les tests « Forme Plus Sport » pour un bilan de la condition physique rapide et accessible à tous.

Lors de l'organisation du Forum 2019, une attention particulière sera également portée sur la nécessité d'adopter un comportement responsable envers l'environnement, ainsi qu'au respect des bonnes pratiques de développement durable, notamment par la mise en place de support de tri et des recours à des critères environnementaux lors des demandes de prestations.

Le challenge sportif, permettant de faire courir en binôme des personnes en situation de handicap et des personnes ingambes, sera reconduit. En 2018, 33 équipes et 236 personnes ont concouru.

Lors de la 10ème édition le budget réalisé a été le suivant :

Typologie des dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Prestations de services	10 682,93	Location d'espaces	1 078,00	0,9%
Fournitures	16 271,24	Département	3 500,00	3,1%
Animations	18 122,09	Région	4 000,00	3,5%
Communication	22 511,66	Partenaires privés	12 616,80	11,1%
Ressources humaines internes	40 000,00	GrandAngoulême	92 716,42	81,4%
Divers (frais de bouches, …)	6 323,30			
TOTAL	**113 911,22**	**TOTAL**	**113 911,22**	

Pour l'édition 2019, le plan de financement prévisionnel de l'évènement est le suivant :

Typologie des dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Prestations de services	11 000,00	Location d'espaces	1 078,00	0,9%
Fournitures	15 000,00	Département	3 500,00	3,1%
Animations	24 000,00	Région	6 000,00	5,3%
Communication	17 500,00	Partenaires privés	15 000,00	13,2%
Ressources humaines internes	40 000,00	GrandAngoulême	88 222,00	77,5%
Divers (frais de bouches, …)	6 300,00			
TOTAL	**113 800,00**	**TOTAL**	**113 800,00**	

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès du conseil départemental, du conseil régional et de l'Etat, ainsi qu'auprès des partenaires privés (sponsors).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre de l'opération.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **19 février 2019**	**Affiché le :** **19 février 2019**